



Prolongement de l'autoroute 35 Zone interdite d'accès

Avril 2024

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable vous informe qu'il est interdit d'accéder sans autorisation aux terrains appartenant au gouvernement du Québec et à Conservation de la nature Canada. Ces terrains, identifiés sur la carte, sont situés à Pike River et à Saint-Armand. Ils sont ceinturés par la rivière aux Brochets, le lac Champlain et l'autoroute 35 en construction. Cette interdiction est en vigueur pour des raisons de sécurité et en vue de protéger les milieux naturels.

Le matériel et les installations non autorisés, trouvés sur ces terrains, seront démantelés et confisqués sans autre préavis.

Le Ministère vous remercie de votre compréhension et de votre précieuse collaboration.

Pour toute question ou tout commentaire, communiquez avec le Ministère en composant le 511 ou à l'aide du formulaire en ligne : transports.gouv.qc.ca/nous-joindre. Consultez la page Web du projet de prolongement de l'autoroute 35 pour en suivre l'avancement : Quebec.ca/autoroute35.

